

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01474

Numéro SIREN : 815 363 304

Nom ou dénomination : 2 i 070

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/009533

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE



733180

Dénomination : 2 i 070
Adresse : 2 rue Marceau 42700 Firminy -FRANCE-
n° de gestion : 2015B01474
n° d'identification : 815 363 304
n° de dépôt : A2019/009533
Date du dépôt : 19/12/2019

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
18/12/2019



733180

GENERAL TC ST ETIENNE	
N° gestion :	2015 B.1474
le :	19 DEC. 2019
N° dépôt :	9533
Visé du greffier :	<i>[Signature]</i>

21070

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €

Siège social : 2 rue Marceau – 42700 FIRMINY

RCS SAINT ETIENNE 815 363 304

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2019



À l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 31 Décembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin de vous connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social ainsi que sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

A Meylan, le 18 Décembre 2019

**AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES
RHÔNE-ALPES**

Représentée par

Philippe CREPS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble